



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-126

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés : « Optimisation et Progrès » du Service de Prévention et de Gestion des Déchets - Phase 2 du Contrat de Transformation Déchets Occitanie - Demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et de CITEO

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, grâce au soutien apporté par la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à candidature « Nouveaux territoires engagés » - Phase 1 du Contrat de Transformation Déchets Occitanie, la Communauté de Communes a pu se mobiliser sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés. Au-delà de s'entourer d'experts, de sensibiliser et de responsabiliser les usagers, la Communauté de Communes finalise une stratégie d'optimisation et d'amélioration de son service de collecte en incluant les volets financier, organisationnel, technique et juridique.

Aussi, afin de permettre la mise en place de cette stratégie, les éléments de candidature à l'appel à projet « Optimisation et Progrès » (O & P) - Phase 2 du Contrat de Transformation Déchets Occitanie ont été adressés en date du 28 juillet 2023 à la Présidente de la Région Occitanie.

A ce titre, la Communauté de Communes peut solliciter la Région Occitanie afin de bénéficier d'une subvention d'investissement pour financer, à partir du 1^{er} septembre 2024 et sur une durée de 36 mois (soit jusqu'au 31 août 2027), la mise en place de sa stratégie d'optimisation, qui se traduit par la modernisation de son parc d'Ordures Ménagères :

- en Points d'Apport Volontaire (PAV) Ordures Ménagères, Collecte sélective : plastiques et cartons
- en bi-flux (portes sacs) pour accompagner les organisateurs d'événements dans la réduction des déchets.

Sur la durée du contrat avec la Région, cette opération sera complémentaire aux actions de prévention menées à destination des habitants et des professionnels (promotion du compostage, animations et sensibilisation à la prévention, ...).

Dans le cadre du contrat qui la lie avec la Région, la Communauté de Communes devra s'engager à l'échéance à :

- avoir augmenté, chaque année de la durée du contrat, le budget dédié à la prévention de 1 €/hab/an. Un récapitulatif annuel des charges inscrites dans ce budget sera produit (ETP, études et prestations, investissement, communication, ...);
- fournir un bilan technique et financier complet du plan d'actions prévention réalisé en lien avec le budget prévention inscrit dans la matrice des coûts ;
- présenter un règlement de service de la collecte.

Le coût de cette opération est estimé à 775 281 € HT répartis comme suit :

	Coût prévisionnel HT
Travaux terrassement et empierrement pour Points d'Apport Volontaire	35 000 €
185 Points d'Apport Volontaire OMR	366 485 €
173 Points d'Apport volontaire CS	343 232 €
12 Points d'Apport Volontaire cartons	20 064 €
30 Bi-Flux (Portes sacs) pour faciliter le tri sur événements festifs locaux	10 500 €
Total	775 281 €

Ce montant serait ventilé par année de la manière suivante :

	Coût prévisionnel HT
2024	296 802 €
2025	166 729 €
2026	290 891 €
2026	20 860 €
Total	775 281 €

Cette opération pouvant aussi bénéficier d'aides de l'État et de l'organisme privé CITEO, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Etat :	232 584 €
- Région Occitanie :	155 026 €
- CITEO :	92 000 €
- Autofinancement :	295 671 €
	775 281 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité (une abstention)**, décide de lancer cette opération d'optimisation, d'approuver le plan de financement prévisionnel susvisé et de solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de l'État, de la Région et de CITEO.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ

